



Motifs de la décision

Projet d'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux activités géothermiques de minime importance

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 24 mai 2014 au 19 juin 2014 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Neuf contributions ont été déposées sur le site de la consultation. Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à plusieurs propositions de modification :

- Modifications apportées suite à la consultation du public.
 - o Les observations du public qui ont été prises en considération sont celles portant sur les produits chimiques employés lors du nettoyage et développement d'un échangeur géothermique ouvert et lors de la phase d'exploitation de la ressource thermique ainsi que celles portant sur des dénominations techniques (tubes de la boucle de sonde, pompage d'essai) ;
- Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :
 - o Apporter des simplifications et des clarifications (notamment vis-à-vis des responsabilités posées sur les différents intervenants) ;
- Modifications demandées par la Mission interministérielle de l'eau (MIE) :
Aucune proposition de modification n'a été émise.
- Modifications demandées par la commission consultative d'évaluation des normes :
Aucune proposition de modification n'a été émise.
- Modifications demandées suite aux réunions interministérielles :
Non Concerné
- Modifications demandées par le Conseil d'Etat
Non Concerné